

L'autorité parentale conjointe dans le nouveau droit

Depuis le 1er juillet 2014, une révision du Code civil est entrée en vigueur. Elle concerne principalement l'autorité parentale conjointe, qui devient la règle pour les couples divorcés ou non mariés. Ce cours analyse les nouveautés apportées par cette révision du Code civil. Ainsi, une première conférence présentera le nouveau droit en détail.